

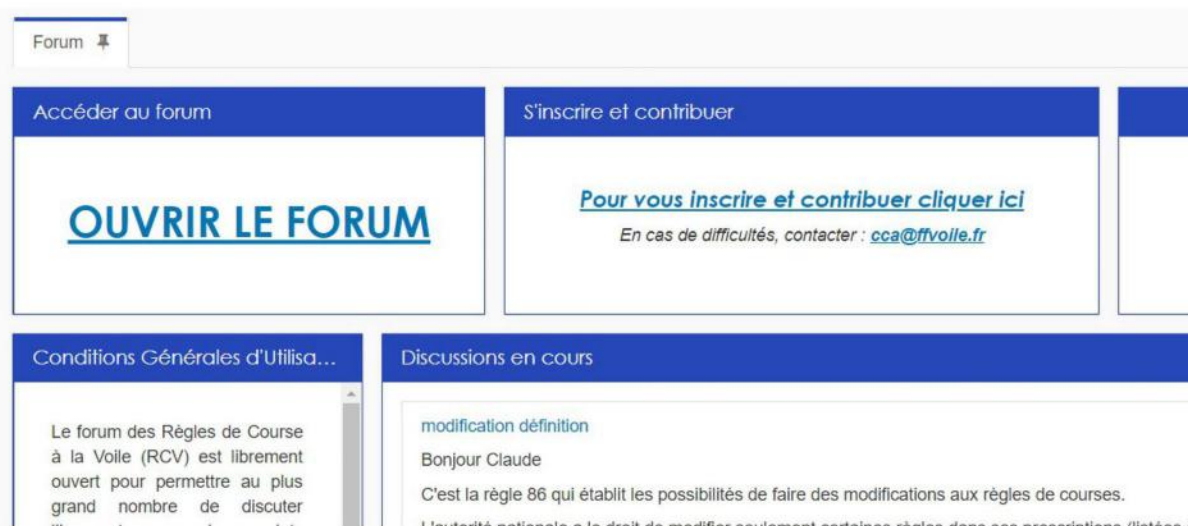
Vous pouvez télécharger ce Rappel Général en PDF en cliquant [ici](#).

Les actus

Que se passe-t-il dans le monde de l'arbitrage?

La **création d'un forum sur les règles de Course à la Voile**. Ce forum a été créé pour vous permettre d'échanger des messages avec d'autres internautes sur les Règles de Course à la Voile.

Vous pouvez afficher tous les messages déjà postés par d'autres et les lire. Vous pouvez également les commenter. Pour contribuer au forum, vous devez vous y inscrire. Ce forum est un espace de discussion publique ouvert à tous les internautes (coureurs, organisateurs, arbitres, passionnés de la voile...).



The screenshot shows a forum interface with a blue header and white content areas. At the top left, there is a 'Forum' tab with a dropdown arrow. Below the header, there are two main columns. The left column has a blue header 'Accéder au forum' and a large white box with the text 'OUVRIR LE FORUM' in blue, underlined. The right column has a blue header 'S'inscrire et contribuer' and a white box with the text 'Pour vous inscrire et contribuer cliquer ici' in blue, underlined, and 'En cas de difficultés, contacter : cca@ffvoile.fr'. Below these columns, there are two more sections. The left section has a blue header 'Conditions Générales d'Utilisa...' and a white box with text starting 'Le forum des Règles de Course à la Voile (RCV) est librement ouvert...'. The right section has a blue header 'Discussions en cours' and a white box with a post titled 'modification définition' starting with 'Bonjour Claude' and 'C'est la règle 86 qui établit les possibilités de faire des modifications aux règles de courses.'

Formation Kiteboard 2019

La Commission Centrale d'Arbitrage organise trois sessions de formation arbitrage kite pendant les "Engie Kite Tour" 2019 suivantes :

- à Hendaye, du Jeudi 9 mai (14h) au dimanche 12 mai (16h environ),
- à La Baule, du Jeudi 27 juin (14h) au dimanche 30 juin (16h environ),
- à La Grande Motte, du jeudi 10 octobre (14h) au dimanche 13 octobre (16h environ).

Cette formation est ouverte aux arbitres nationaux et régionaux-ales de chaque étape.

De plus, nous proposons également la formation de l'UCC sécurité kiteboard. Cette formation est mise en place à l'occasion des étapes de l'Engie Kite Tour 2019 suivantes :

- à La Baule, du Jeudi 27 juin (14h) au dimanche 30 juin (16h environ),
- à Wimereux, du jeudi 5 septembre (14h) au dimanche 8 septembre (16h environ),
- à La Grande Motte, du jeudi 10 octobre (14h) au dimanche 13 octobre (16h environ).

Cette formation est ouverte aux arbitres nationaux et régionaux-ales de chaque étape.



Focus : Note d'information Osiris habitable du département compétition performance

En 2019, les classements fédéraux évoluent et l'OSIRIS habitable modernise le contrôle des contrats de jauge. Comme annoncé en fin d'année 2018, les modalités d'attribution des points dans les différents classements fédéraux de licenciés et de clubs ont changé en 2019.

Les formules dites LP200 et LP200-10 sont entrées en vigueur. Ces formules permettent de distribuer les points en fonction du nombre de participants classés, avec un plafonnement des points du premier à partir du moment où il y a 20 classés. Le nombre total de points distribués sur la régates reste quant à lui croissant tant que le nombre de classés augmente. A noter que sur les régates de 5C, le 1^{er} du classement marque automatiquement 200 points (avant application du coefficient multiplicateur lié au grade). Cette récente évolution était l'occasion d'améliorer la prise en compte des résultats de régates OSIRIS Habitable, le système de temps compensé, qui fait régater chaque année plus de 14 000 licenciés, dont 4600 skippers et leurs bateaux.

Modernisation du contrôle informatique des contrats de jauge OSIRIS

Le lien entre classements et base de données des contrats de jauge est renforcé : il y a désormais chaque soir un **contrôle informatisé** de l'existence d'un contrat de jauge valide pour chaque bateau. Ce contrôle sert à valider ou non les points acquis dans les courses par les bateaux, les coureurs, et les clubs. Les contrats de jauge de chacun sont devenus accessibles en temps réel de partout (même en mer). Les coureurs ont le moyen de voir la pertinence

des matériels utilisés, des ratings affichés, et de **mieux adhérer aux organisations** les plus sérieuses. Un tel développement est logique car la publication par internet d'un classement national exige d'appliquer **de la même manière un minimum de règles communes**. C'est ce qui permettra aux classements de conserver toute leur valeur.

Comment participer au bon fonctionnement des classements ?

Le Numéro de Voile de chaque bateau a un **rôle déterminant** dans la gestion des informations. Il est primordial d'utiliser les **numéros de voile affichés** sur les contrats de jauge.

Ces numéros de voile sont reconnus par FREG qui possède la base de données de contrats. Si un bateau porte dans ses voiles un autre numéro, il faut l'inscrire dans FREG dans la case identifiant 2.

Quel est l'impact du contrôle informatique quotidien des contrats de jauge ?

Les bateaux non reconnus (mauvais identifiants ou sans contrat de jauge valide le jour de l'épreuve) ont leurs points systématiquement passés **à zéro**, lors de l'arrivée des résultats à la Fédération. Les équipages et clubs concernés aussi. **En grade 5B et 5A**, pour garder de la souplesse, des régularisations peuvent se faire après la course, pendant le mois qui suit. L'émission d'un contrat de jauge valide rétablit les points sans besoin d'un nouvel envoi de résultats. Un nouvel envoi de résultats amendés annule et remplace le calcul précédant si nécessaire car l'informatique centrale ne refait pas les classements si un rating a changé. **En grade 3 et 4 seuls les contrats valides au jour du départ** sont pris en compte sans correction ultérieure. L'usage de classement « bis » (expérimental) continue pour accepter des cas spéciaux sans perturber les autres concurrents. A titre expérimental les effacements de points ne sont pas activés dans les régates 5C. Cette expérimentation s'inscrit dans une démarche de développement de la pratique en club et pour permettre un meilleur déploiement des passerelles entre les ratings OSIRIS Habitables et les ratings Voile Légère.

Les arbitres sont essentiels pour la réussite de cette évolution

En participant aux côtés des organisateurs à l'exigence du contrat de jauge sur les régates (la clé pour équilibrer les chances). En s'assurant du bon enregistrement des bateaux au moyen de leur identifiant unique : le numéro de voile. En permettant la nouvelle transmission d'un nouveau résultat si un rating était revalidé ou mis à jour. En expliquant aux organisateurs et aux concurrents les enjeux de ces nouvelles dispositions : depuis l'ouverture pour accueillir le plus grand nombre en grade 5C jusqu'à la rigueur incontournable des régates de grade 4 et 3.

Le rôle des Délégués OSIRIS

Les délégués régionaux OSIRIS reçoivent automatiquement une copie des classements envoyés par les clubs. Leur mission de validation sera simplifiée par ces dispositions. Ils restent les interlocuteurs de référence des clubs pour les aider à accueillir de nouveaux pratiquants et aider à les intégrer. Ils représentent l'autorité de la classe OSIRIS dans leur secteur pour traiter les demandes de contrat standard et travailler en concertation avec les clubs sur la cohérence des informations échangées.

Pour aller plus loin et utiliser les classements sur son territoire

Le classement Bateaux-skippers par façade est maintenant décliné par région et **par département**. Il peut servir de moyen de consolider des championnats par ligue ou par zone de navigation (à la discrétion des autorités régionales concernées).

Les points dans les régates OSIRIS : résumé des dispositions prise

	5C	5B	5A	4
Classement bis possible pour les cas particuliers	oui	oui	oui	N
Identifiant non reconnu ou reconnu sans contrat de jauge valide	toléré	Pas de points tant que pas régularisé	Pas de points tant que pas régularisé	N
Contrat de jauge régularisé dans les 30 jours après l'épreuve	conseillé	Retour des points automatique. Le renvoi d'un classement amendé est possible	Retour des points automatique. Le renvoi d'un classement amendé est possible	N
Points du premier entre 5 et 20 classés	50 quel que soit le nombre Y compris au-delà de 20	35 à 140 (et 140 au-delà de 20)	50 à 200 (et 200 au-delà de 20)	6 7
Points du dernier classé quel que soit	3	7	10	1 1

Les formations de la Commission Centrale d'Arbitrage

Formation Arbitres au Féminin Pluri-elles

Samedi 26 et dimanche 27 janvier s'est déroulée dans les locaux de la Fédération Française de Voile la première session 2019 de l'action « Arbitres au Féminin Pluri-elles » .

10 femmes passionnées, de tous âges et de tous profils, ont ainsi pu débiter leur formation théorique régionale.

Les stagiaires présentes étaient :

- Ligue Bretagne : Mireille Longuet, Rozenn Anthoine, Naig Le corre, Aymeline Delecourt
- Ligue Occitanie : Cécile Collin, Marie-claude Durand
- Ligue Sud : Anne Troupel
- Ligue Pays de la Loire : Fatima Renault
- Ligue Nouvelle Aquitaine : Brigitte Bonnedeau
- Ligue Normandie : Tphaine Riechers



Formation arbitre régional

Deux formateurs ont été missionnés par la CCA (Christophe Gaumont et Corinne Aulnette) pour 2 jours de formation au tronc commun d'arbitre régional, les 19 et 20 janvier dernier, à l'UFR Staps de Dijon, pour répondre à l'invitation de la Commission régionale d'arbitrage et de la ligue de Bourgogne Franche Comté. 28 stagiaires présents.



Formation continue 2018

Les 24 et 25 novembre, les 2 journées traditionnelles de la formation continue des arbitres nationaux au siège de la FFVoile ont été organisées par la CCA avec 70 arbitres et 9 formateurs, Romain Gautier, François Catherine, Corinne Aulnette, François Farjaud, Julien Bothuan, Philippe Faure, Jérôme Nutte, Patrick Chapelle et Monique Pariat : échanges, expériences partagées, acquisition ou rafraîchissement de connaissances.



Les 12 et 13 janvier, 2 journées de formation continue pour les contrôleurs d'équipement course au large ont été organisés à l'ENVSN :
étude des fiches de contrôle, informations sur les évolutions technologiques, Réglementations Spéciales Offshore
Merci aux formateurs Jean-Luc Gauthier, Jean-Luc Laurent, Corinne Aulnette et Christophe Gaumont.



Nominations Internationales et renouvellements

La Commission Centrale d'Arbitrage félicite Baptiste Verniest qui accède à la qualification de juge international.
De plus, les arbitres suivants ont été renouvelés en novembre 2018 :

- Corinne Aubert, comité de course internationale
- Paul Bastard, comité de course international
- Alain Champy, jaugeur international
- Jean-luc Gauthier, jaugeur international
- Jean-luc Michon, jaugeur international
- Paul Bastard, juge international
- Jean-claude Bornes, juge international
- Romain Gautier, juge international
- Sylvie Harlé, juge internationale
- Yves Léglise, juge international
- Gérard Bossé, umpire international
- Bernadette Delbart, umpire internationale
- Philippe Gomez, umpire international
- Thibaut Gridel, umpire international

Réunions arbitres dans les régions

A l'initiative d'Annick Martin, samedi 12 janvier, 35 arbitres des Côtes d'Armor et d'Ile et Vilaine se sont retrouvés à Saint Brieuc pour un séminaire d'arbitrage.

Une présentation de FREG, suivie d'ateliers (comité de course et jury) pour échanger sur les pratiques et les problématiques de terrain.

Un grand merci aux deux animateurs de cette journée : Annick Martin et Yvon Poutriquet.



Sur une initiative de Jean-Pierre Mannetstatter, Président de la Commission Régionale d'Arbitrage, samedi 24 novembre, 46 arbitres ont répondu présent lors de la réunion des arbitres de la Ligue Sud à Brignolles.



45 arbitres de la ligue Occitanie étaient conviés à leur colloque annuel le samedi 12 janvier à 9h30 à la Nautique de Narbonne. Les formateurs de la Commission Régionale d'Arbitrage, P.E. Despierres, P. Bastard, J.C. Bornes et B. Gutierrez ont présenté les

différentes évolutions de la réglementation et orchestré les débats et échanges qui ont suivi. Représentant la Commission Centrale d'Arbitrage, Patrick CHAPELLE a assisté à cette journée.



A l'invitation de la Commission Départementale d'Arbitrage du Finistère, une soixante d'arbitres et commissaires se sont retrouvés à Crozon Morgat pour une réunion d'information et de partage sous forme de travaux en groupe. Un groupe d'une quarantaine de comités de course, animé par Eric Bournot et Frédéric Coiffard et un groupe de juges réunis autour d'Eric Humeau. Les commissaires aux résultats ont, quant à eux, échangé avec Christine Courtois et Guillaume Le Mer.



Note d'information Freg 2019 du service communication

Le 25 décembre dernier, une nouvelle version du logiciel FREG a été mise en ligne sur le site de la FFVoile en remplacement d'une version qui datait de l'été 2017. La diffusion de cette version évolutive a soulevé, de la part de la communauté sportive, des questionnements quant au contenu de cette version, son périmètre de diffusion (plus restreint que précédemment) et sur le devenir de ce logiciel à plus long terme. Cette note vise à fournir ces explications aux acteurs concernés par l'utilisation de ce logiciel (administrateurs et cadres FFVoile, présidents de ligues et de CDV/CTV pour relais dans leur territoire, arbitres FFVoile). Vous la trouverez [ici](#).

Jugement sur l'eau



Deux changements notables ont été apportés aux règles de jugement sur l'eau en ce début de saison 2019, dans un souci d'harmonisation des règles :

[L'annexe semi-direct V2 du 4 avril 2019](#)

Une annexe séparée pour le jugement semi-direct plutôt qu'un paragraphe de l'IC « Système de pénalité » avait été créée afin de pouvoir faire évoluer cette annexe aisément au fil des nécessités et des retours des arbitres, concurrents ou classes (voir Rappel Général Novembre 2018).

Depuis lors, des remarques avaient été faites concernant une confusion possible sur la pénalité à effectuer lorsqu'un bateau est pointé par un juge. En effet, pointer un bateau pouvait signifier :

- Une pénalité d'un tour pour une infraction à une règle d'utilisation du bout-dehors
- Une pénalité de deux tours une infraction à une règle du chapitre 2.

Par ailleurs, dans l'addendum Q, lorsqu'un bateau est pénalisé selon la même procédure, sa pénalité est de un tour. Pour éviter toute confusion et dans un souci d'harmonisation, la version 2 de l'annexe semi-direct remédie à ces points :

Dorénavant, lorsqu'un bateau est pénalisé, sa pénalité sera de un tour quelle que soit son infraction.

Pour rappel, le texte de l'annexe semi-direct dans sa dernière version, ainsi que des conseils pour la rédaction des IC sont téléchargeables à l'adresse suivante :

<http://espaces.ffvoile.fr/arbitrage/boite-a-outils/avis-de-course-et-instructions-de-course-type.aspx>

Comme précisé dans les « Directives » de la Commission Centrale d'Arbitrage, téléchargeables à

l'adresse <http://espaces.ffvoile.fr/media/103659/directives-cca-2019.pdf>

cette annexe ne doit pas être modifiée sur une épreuve, mais les suggestions de modifications peuvent être adressées à la CCA (cca@ffvoile.fr)

Lien vers le formulaire de demande d'autorisation pour l'utilisation de l'annexe semi-direct :

<http://espaces.ffvoile.fr/media/97994/criteres-semi-direct.pdf>

[La suppression de l'annexe Q expérimentale au profit de l'Addendum Q - jugement direct](#)

Addendum Q version 1/1/19 :

<http://espaces.ffvoile.fr/arbitrage/boite-a-outils/avis-de-course-et-instructions-de-course-type.aspx>

Word Sailing a élargi le 01/01/2019 le champ d'utilisation de l'Addendum Q, jusqu'alors réservé aux Medal races. De ce fait, l'Addendum Q peut dorénavant être utilisé sur des épreuves nationales avec un accord selon la règle 86.3 si l'autorité nationale prescrit que les modifications de règles sont autorisées à des fins de développement et d'expérimentation, ce qui est le cas de la Fédération Française de Voile (cf prescription FFVoile à la règle 86.3). L'autorité nationale peut exiger que de telles modifications soient soumises à son accord. Cet accord peut autoriser des changements à l'Addendum. En conséquence, la CCA a apporté des

modifications à l'Addendum Q comme autorisé par Word Sailing et décidé de la suppression de l'utilisation de l'annexe Q expérimentale. Des courses peuvent donc être courues selon cet addendum Q modifié par la CCA et avec son autorisation, en le précisant dans l'avis de course et les instructions de course, et en faisant référence à la version applicable. Cette version ainsi que l'autorisation de la CCA doivent être affichées au tableau officiel comme requis par Word Sailing.

Le Groupe de Travail CCA sur les Textes et Règlements Officiels

Mise à jour du site et de la clé arbitre

Voici la liste des documents ajoutés ou réactualisés :

Dans Formation

Référentiel de compétences comité de course, juge, comité technique, contrôleur d'équipement course au large et umpire

Dans Textes et règlements

Règles de classe Mini, open Bic et Dragon

Code disciplinaire version française

Code d'admissibilité version française

RSO et annexes A, B, C, D, E, F, G, H, J, K

Team Racing Rapid Response 2019-01

Q/R 2018-010 : Dommage sans enfreindre de règle du chapitre 2 ou la règle 31

Q/R 2018-011 : Accompagnateurs

Q/R 2018-012 : Pénalités en points

Q/R 2018-013 : Droits d'un propriétaire de bateau

Q/R 2018-014 : Annuler la course après que des bateaux ont fini

Q/R 2018-015 : Le mot "proteste"

Q/R 2018-016 : Nombre de bateaux inscrits

Q/R 2019-001 : Objet attaché à la marque

Q/R 2019-002 : Définition de se maintenir à l'écart et règle 16.1

Q/R 2019-003 : Pénalités et réparations pour un incident dans une course d'entraînement

Q/R 2019-004 : Modifier la règle 55

Q/R 2019-005 : Autorité organisatrice dans l'avis de course

Q/R 2019-006 : Annexe T et principe de base

Dans CCA-CRA :

Groupes nationaux d'arbitres

Q/R CCA 2018-013 : Discards

Q/R CCA 2018-012 : IC Types et temps limite

Q/R CCA 2018-004 : Procédures handivalide

Dans Bulletin d'information

Rappel Général Novembre 2018

Dans Boîtes à outils

DPI IODA

Check list instruction

Classements 2019 et OSIRIS

Annexe jugement semi-direct, nouvelle version applicable avril 2019

Addendum Q, version française janvier 2019

Prescriptions fédérales FRA et GBR

Homages



Nous avons le regret de vous annoncer le décès de Jean Fosterud et de Bernard Lenormand.

Je ne pense pas que Jean et Bernard se connaissaient. Ils ont pourtant eu de nombreux points communs : leur gentillesse, leur bonne humeur, leur passion pour la voile, pour l'arbitrage, leur engagement dans notre sport, dans le bénévolat et leur humilité aussi...

Jean nous a quitté en décembre dernier à l'âge de 91 ans. Ce licencié du Yacht Club de Draveil, ligue Ile de France, clarinettiste éclairé, passionné des règles de course, juge discret, efficace et toujours d'humeur égale, a œuvré dans la voile depuis 1973. Belle carrière dans l'arbitrage, merci Jean pour toutes ces heures données à la voile. Ta gentillesse et ta bonne humeur vont nous manquer sur les plans d'eau franciliens.

Bernard, quant à lui, nous a quitté le mois dernier à l'âge de 76 ans, des suites d'une longue maladie. Bernard était licencié en Auvergne Rhône Alpes à la SN Leman Français. Il devient comité de course national en 1987 et ne s'arrêta d'arbitrer que lorsque la maladie l'aura rattrapé. Accompagné sur tous les plans par son épouse Christiane, Bernard a longtemps été un comité de course particulièrement actif, très investi dans sa région et fervent défenseur de l'action Jeunes Arbitres. Merci aussi à toi Bernard, pour ton action envers les jeunes, pour ta disponibilité, pour ton investissement dans le bénévolat qu'est l'arbitrage de nos régates. Nos pensées vont aux proches de Jean et Bernard, nous sommes à leurs côtés dans ces moments douloureux.

Corinne Aulnette

Le Président de la Commission Centrale d'Arbitrage
Christophe Schenfeigel





BANQUE
POPULAIRE +X
PARTENAIRE
OFFICIEL



MARINE
NATIONALE
PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
TÉL : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr